

FORMATION

REGLEMENTATION

## REGLEMENTATION EN ERP

### PUBLIC CONCERNE

Personnels désignés à intervenir en qualité de maître d'ouvrage.  
d'œuvre ou maître d'ouvrage

### PRE-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les bases fondamentales de la réglementation en matière de sécurité pour les établissements recevant du public.

Identifier les responsabilités du maître d'ouvrage en matière de sécurité.

### DUREE ET LIEU DU STAGE

Formation réalisée sur une durée de 7 heures .

Lieu: Paris Centre; Nous consulter pour possibilité en région.

### COÛT DE LA FORMATION

Cf Tarif

### PROGRAMME

#### Théorie :

Présentation de la réglementation

Principes fondamentaux de la sécurité en ERP

Dispositions constructives du règlement de sécurité ERP

isolement

dégagements

locaux à risques

Le code de la construction et de l'habitation

Les commissions de sécurité

Les obligations et devoirs des constructeurs

La coordination SSI

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Règlement de Sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public (25/06/80) - GN 13 : Travaux dangereux (arrêté du 07/07/1983) : "l'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation"**

### PERSONNE A CONTACTER

Nathalie Subra  
LACOUR COORDINATION INGENIERIE  
3, rue d'Hérivaux - 60580 COYE-LA-FORÊT  
[ns@lacoord.com](mailto:ns@lacoord.com)

FICHE N° 5

### POUR NOUS JOINDRE

Tel. 03 44 58 78 20 - Fax 03 44 58 99 46  
<http://www.lacoord.com>